Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250926-DCS25_09_26_13-DE

N° de feuillet 2025/……
Le Président
Thierry GALLARD

COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2025
DELIBERATION DCS25_09_26_13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre, à dix heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, à l'usine Saint Maur au Thoureil, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	**M. GRIMAUD Gilles**	**Titulaire**	**x**		
	M. ANNONIER Claude	**Titulaire**	**x**		
	M. AUBRY Fabien	**Titulaire**		**x**	
	M. MARY Yves	**Titulaire**	**x**		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			**x**
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			**x**
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	**M.GUILLEUX Jean-Philippe**	**Titulaire**	**x**		
	M. RIGAUD David	**Titulaire**	**x**		
	M. CHERBONNIER Noël	**Titulaire**	**x**		
	Mme DESMARRES Martine	**Titulaire**			**x**
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			**x**
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			**x**
CC LOIRE LAYON AUBANCE	**M. GALLARD Thierry**	**Titulaire**	**x**		
	M. SCHMITTER Marc	**Titulaire**	**x**		
	M. NOYER Robert	**Titulaire**	**x**		
	M. LAVENET Vincent	**Titulaire**		**x**	
	M. DAVY Gilles	**Titulaire**			**x**
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	**Titulaire**	**x**		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			**x**
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			**x**
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			**x**
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	**M. GLEMOT Etienne**	**Titulaire**		**x**	
	M. BUREAU Arnaud	**Titulaire**	**x**		
	M. BRU Jean-Pierre	**Titulaire**	**x**		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	**Titulaire**	**x**		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			**x**
	M. NIREFOIS David	Suppléant			**x**

Assistaient également à la réunion :
M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, Mme Aurélie LACROIX - DST, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUILLEUX de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18
Nombre de titulaires présents : 13
Nombre de suppléant présent et votant : 0
Nombre de pouvoir(s) : 2 (d'Etienne GLEMOT à Arnaud BUREAU et de Fabien AUBRY à Yves MARY)
Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 19 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250926-DCS25_09_26_13-DE

OBJET : CONCLUSION D'UN ACCORD GLOBAL ENTRE LE SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ET LA COMMUNE DE CHALONNES SUR LOIRE RELATIF A PLUSIEURS INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

Vu la délibération n°2017/12-XII/02 du 19 décembre 2017 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de LOIRE-BECONNAIS actant les conditions de transfert de compétence Eau de la commune de Chalonnes sur Loire vers le SEA et précisant que l'ensemble des biens meubles et immeubles d'une valeur nette comptable de 2 681 625.72€ font l'objet d'une mise à disposition au SEA,

Considérant l'arrêt d'exploitation de l'usine de Chalonnes sur Loire sise route de Chalonnes à Chalonnes sur Loire

Considérant l'intérêt exprimé par la Commune de Chalonnes sur Loire de récupérer le bâti de l'ancienne usine d'eau potable et de lever les contraintes réglementaires liées à la DUP en place du fait du captage d'eau,

Considérant l'intérêt exprimé par Syndicat d'Eau de l'Anjou d'acquérir une parcelle à détacher de l'enceinte de l'actuel stade de la commune, et sécuriser ainsi, par mise en place d'une clôture, l'exploitation du château d'eau qu'elle héberge.

Considérant les nombreux échanges et rencontres entre le SEA et la commune de Chalonnes-sur-Loire et l'envoi d'un courrier à l'attention de Mme le maire, le 17/09/2025, précisant les conditions réciproques de fin de mise à disposition des ouvrages implantés sur la commune,

Le président resitue les différents sites concernés (cf. carte ci-après) et rappelle pour chacun, les engagements mutuels consentis comme suit :

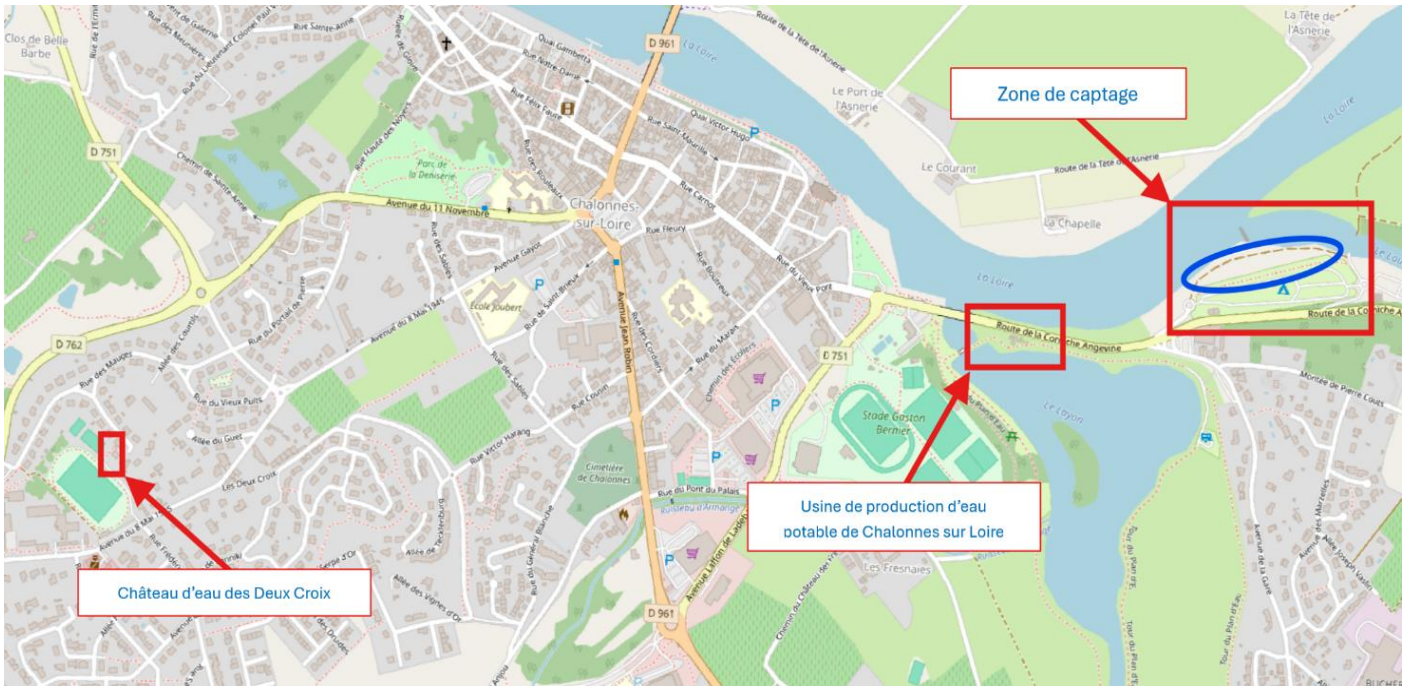

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250926-DCS25_09_26_13-DE

- **Fin de mise à disposition de l'ancienne usine d'eau potable à la commune de Chalonnes-sur-Loire :**

Dans ce cadre il est prévu que le SEA prenne à sa charge :

- L'évacuation des produits de traitements existant sur le site,
- Le diagnostic du bâtiment,
- Le retrait des câblages, armoires d'alimentation électrique, moteurs
- Le retrait des canalisations et éléments de process

La commune de Chalonnes-sur-Loire aura à sa charge :

- Le diagnostic du sol
- La démolition d'ouvrages de génie civil extérieurs à l'usine
- Les réfections éventuelles de toiture et huisserie de l'usine
- Le comblement des traversées des murs par les canalisations
- Le retrait du transformateur ENEDIS
- L'installation d'un système d'alarme anti-intrusion

- **Achat d'une parcelle autour du Château d'eau stade des 2 croix :**

Le SEA souhaite acquérir une parcelle d'environ 266 m² autour du château d'eau à un prix de vente d'1€ symbolique. Le SEA prendra également en charge les frais de géomètre (pour le bornage et la division de la parcelle), les frais de notaire ainsi que les travaux de pose d'une clôture autour de la parcelle acquise.

La commune de Chalonnes-sur-Loire prendra en charge l'installation et l'entretien d'un pare-ballons (autour de la clôture)

- **Dévoiement du Feeder du stade par la rue des Mauges :**

Actuellement un feeder passe sous des parcelles privées, ce qui pourrait poser des difficultés d'accès en cas de besoin. Le SEA souhaite engager des travaux de dévoiement de la conduite en passant par la rue des Mauges (cf. plan ci-dessous). Pour ce faire, il est prévu de dévoyer cette conduite en passant dans l'enceinte du stade. Le SEA s'engage à remettre en état (à l'identique de l'état actuel) le stade des 2 croix à la fin des travaux.

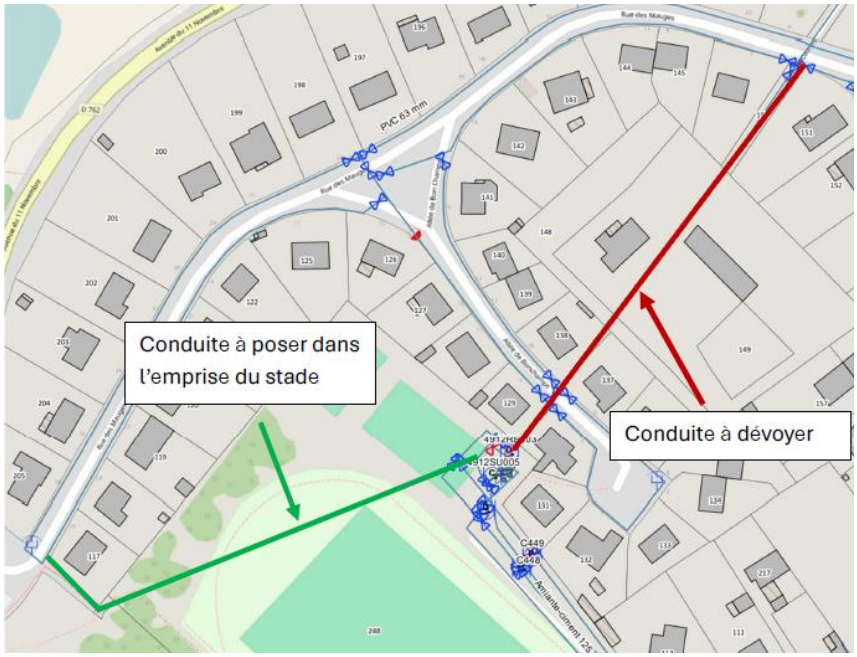

- **Puits de captage – Camping du Candais :**

Ce captage étant abandonné, et la commune de Chalonnes-sur-Loire souhaitant récupérer ces terrains, il a été convenu que le SEA procèderait au retrait de la tête de puits du forage ainsi qu'au retrait des équipements électriques et hydrauliques du forage.

Le SEA prendra à sa charge les travaux de comblement des puits conformément à la règlementation en vigueur, la démolition du bâtiment et de la clôture existante, ainsi que la démarche d'abandon de la Déclaration d'Utilité Publique. Cette procédure ne sera initiée qu'après la rétrocession de l'usine.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **autorise le Président ou son représentant à conclure un accord global avec la commune de Chalonnes-sur-Loire**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention de Marc SCHMITTER

Signé électroniquement par : Thierry Gallard
Date de signature : 06/10/2025
Qualité : Président du Syndicat d'Eau de l'Anjou

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Délibération publiée sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250926-DCS25_09_26_13-DE